

**17^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE
DE NEFFIÈS**

Les 14 et 15 Mars 2009

Championnat du Comité Régional Automobile
Languedoc – Roussillon
Challenge A.S.A. Montpellier – Pic St-Loup
Coupe de France de la Montagne

RÈGLEMENT

**A.S.A. Montpellier – Pic St-Loup
Résidence Le Belvédère
Allée Eugène Saumade
34270 ST MATHIEU DE TRÉVIERS
Tél. : 04 67 55 11 16 – Fax : 04 67 55 24 95**

L' Association Sportive Automobile de Montpellier – Pic St-Loup organise
Les 14 et 15 Mars 2009 avec le concours de la ville de Neffiès une épreuve Automobile
Régionale sous la dénomination :

17^{ème} Course de Côte Régionale de Neffiès

Cette épreuve compte pour :

Le Championnat 2009 du Comité Régional du Sport Automobile Languedoc - Roussillon.

Le Challenge 2009 A.S.A. Montpellier – Pic St-Loup.

La Coupe de France de la Montagne 2009.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional et enregistré à la F.F.S.A
sous le permis d'organisation N° 27 en date du 23 janvier 2009.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M. F. ZYCH	4626 / 0810
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	M. A .SZAFARCZYK M. J . ALMERAS	4796 / 0804 4257 / 0811
Directeur de Course :	M. M . CAMMAN	1465 / 0804
Directeur de Course Adjoint :	Mme. C. CORIA	8747 / 0804
Chargés des Relations avec les Concurrents :	M. J. GISPER M. J HOEFFER	3184 / 0808 4797 / 0812
Commissaire Technique (Responsable) :	M. Y. JOURNAUX	19327 / 0809
Commissaires Techniques Adjoints :	M. G. CAPMAL M. B. PÉNILLA	103911 / 0811 17999 / 0811
Médecin Responsable : (ADAMU 30)	Dr. M. ROMIEU	9051 / 0803
Organisateur Technique ASA Montpellier Titulaire :	M. J-M. ALMÉRAS	4258 / 0811
Organisateur Technique Suppléant :	M. J. ALMÉRAS	4257 / 0811
Chargés des Commissaires de route :	M.R . BRANTS	5530 / 0811
Chargé des relations avec les Officiels :	Mme M . DELMAS	46360/ 0811
Chronométreurs du Comité Régional :	Mme R. CARRION M. J-P. FAYARD	5510 / 0810 132892 / 0810
Observateur :	M.A. SZAFARCZYK	4796 / 0804
Moyens Informatiques :	M. C .FOURCADE	11825 / 0811
Chargé de presse :	M. J.M. ALMERAS	4258 / 0811
Chargé de la distribution des prix :	M. A. LEGARDEUR	161469 / 0811

1.2p. Horaires.

- Clôture des engagements le Mardi 10 Mars 2009 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- Publication de la liste des engagés le Vendredi 13 Mars 2009.
- Vérifications Administratives : Samedi 14 Mars 2009 de 15h à 19h.
Dimanche 15 Mars 2009 de 6h30 à 7h30.
- Vérifications Techniques : Samedi 14 Mars 2009 de 15h15 à 19h15
Dimanche 15 Mars 2009 de 6h45 à 7h45.
- Affichage de la liste des concurrents autorisée à prendre part aux essais à 8 h 30.
- Essais chronométrés (2 Montées) le Dimanche 15 Mars 2009 de 9h à 12h, **(impérativement dans l'ordre décroissant des numéros de course)**.
- Briefing des pilotes le Dimanche 15 Mars 2009 à l'arrivée de la 1^{ère} montée d'essai.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30.

Course :

- 1^{ère} Montée le Dimanche 15 Mars 2009 à partir de 14h.
- 2^{ème} Montée le Dimanche 15 Mars 2009 à la suite de la 1^{ère} montée .
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires : à 18 heures au parc fermé d'arrivée.
- Parc fermé d'arrivée obligatoire sur la D 15 (à gauche dans le sens contraire de la course) après la ligne de départ.
- La remise des prix aura lieu le Dimanche 15 Mars 2009 à 19h, à la salle polyvalente de Neffiès.
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} Réunion : le Samedi 14 Mars 2009 à 19h30.
2^{ème} Réunion : le Dimanche 15 Mars 2009 à 8h30.
Autres réunions, à la convenance du Collège des Commissaires Sportifs..

1.3p. Vérifications :

Vérifications administratives : Samedi 14 Mars 2009 de 15h à 19h, et Dimanche 15 Mars 2009 de 6h30 à 7h30, à la Cave Coopérative de Neffiès.

Vérifications techniques : Samedi 14 Mars 2009 de 15h15 à 19h15, et Dimanche 15 Mars 2009 de 6h45 à 7h45, à la Cave Coopérative de Neffiès.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire et leur licence en cours de validité ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CARMINATI Route de Pézenas à Roujan.
Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 €uros TTC.
- Aucune vérifications ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit : Le Dimanche 15 Mars 2009 à 7h45.
- A l'issue des vérifications techniques la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 15 Mars 2009 à 8h30.

1.5p Dispositions Particulières :

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES.

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES.

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement et jusqu'au Mardi 10 Mars 2009 à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

A.S.A. Montpellier – Pic St-Loup
Résidence le Belvédère - Allée Eugène Saumade
34270 ST MATHIEU DE TRÉVIERS
Tél.: 04 67 55 11 16 – Fax : 04 67 55 24 95

Aucun engagement ne sera accepté par courrier informatique (E-mail).

Pour être valables les engagements devront être obligatoirement accompagnés du montant des frais de participation avec la publicité de l'organisateur :

- **140 Euros : concurrents ASA Montpellier – Pic St-Loup.**
- **160 Euros : concurrents ASA extérieure.**

Chèque à établir à l'ordre de : A.S.A. Montpellier – Pic St-Loup.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 engagés, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Tout concurrent forfait devra le notifier par lettre ou fax avant le début du meeting.

En application de l'article IV.d.2 du règlement général une somme forfaitaire de 20 € sera retenue sur le remboursement de l'engagement

ARTICLE 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS.

4.1p : Voitures admises.

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 .

Le même véhicule pourra être engagé par deux pilotes différents.

4.1. Voitures admises.

Le nombre de voitures admises à l'épreuve est précisé au règlement particulier.

Groupes admis : FC/F2000, N/FN, A/FA, GT de série, C3, CN, CM, D/E.

Groupes confondus : Seront les groupes suivants :

Épreuve régionale : FC+F2000, N+FN, A+FA, GT de Série, C3+CN+CM, D/E+FF+FR+F3.

La répartition des voitures dans les groupes et classes est la suivante :

Groupe FC:

FC 1 : jusqu'à 1300 cm³
FC 2 : au dessus de 1300 jusqu'à 1600 cm³
FC 3 : au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm³
FC 4 : au dessus de 2000 cm³

Groupe F 2000 :

F2000-1 : jusqu'à 1400 cm³
F2000-2 : au dessus de 1400 jusqu'à 1600 cm³
F2000-3 : au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm³

Groupe N / FN :

N/FN 1 : jusqu'à 1400 cm³
N/FN 2 : au dessus de 1400 jusqu'à 1600 cm³
N/FN 3 : au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm³
N/FN 4 : au dessus de 2000 cm³

Groupe G.T de Série :

GT 1 : jusqu'à 2000 cm³
GT 2 : au dessus de 2000 cm³

Groupe A / FA :

A/FA 1 : jusqu'à 1400 cm³
A/FA 2 : au dessus de 1400 jusqu'à 1600 cm³
A/FA 3 : au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm³
A/FA 4 : au dessus de 2000 cm³

Groupes CM / CN / C3 :

CM. CM : Jusqu'à 1003 cm³
CN. 1 : jusqu'à 1600 cm³
CN. 2 : au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm³
C3. 1 : jusqu'à 1600 cm³
C3. 2 : au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm³

Les classes C3.1 / CN 1 et C3. 2 / CN 2 sont confondues.

Groupe D/E :

D/E. 1 : jusqu'à 1300 cm³ + Campus
D/E. 2 : au dessus de 1300 jusqu'à 1605 cm³
D/E. 3 : FF : Formule FORD - FR : Formule RENAULT - F3 : Formule 3

4.2p. Carburant – Pneumatiques – Équipements :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

4.3p. Numéros de Course :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS.

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Lubrifiants MOBIL 1.

ARTICLE 6 P. SITES et INFRASTRUCTURES.

6.1p. Parcours.

La Course de Côte de Neffiès a le parcours suivant :

La course se déroulera en 2 montées d'essais et 2 montées de course.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D 15 (sortie Neffiès, lieu-dit : la Vierge) en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15 (lieu-dit : la Grange de Couderc), 1,500 Km plus loin.

Pente moyenne : 5%.

Longueur du parcours : 1,500 Km.

Modalités de retour au départ : en convoi, derrière le véhicule de la direction de course.

Parc départ : lieu, 200 m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : lieu, sur la D 15 (à gauche dans le sens contraire de la course), après la ligne d'arrivée.

6.2p. Route de Course.

Départementale N° 15 entre les villages de Neffiès et Cabrières, sur une longueur de 1,5 Km.

6.3p. File de départ.

File de départ : lieu, 200 m avant la ligne de départ.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ, et **dans l'ordre décroissant des numéros de course.**

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p. Signalisation.

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

6.5p. Parc concurrents :

Le parc concurrents sera situé sur la commune de Neffiès (emplacement réservé).

Le parc concurrents sera accessible le Samedi 14 Mars 2009 à partir de 14 heures.

Les remorques seront garées dans le parc concurrents.

6.6p. Parc fermé final.

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour les concurrents classés est situé sur la D 15 sur 300 m avant la ligne de départ.

6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichages officiels seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications à la Cave Coopérative de Neffiès, à partir de 14 heures.
- Pendant les essais et la course au parc de départ à proximité de la ligne de départ.
- Pendant le délai de réclamations après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée et à la salle polyvalente de Neffiès.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assureront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une ou des permanence(s) se tiendra(ont) à :

- Cave Coopérative de Neffiès de 14h30 à 19h. Téléphone permanence : 04 67 24 61 98.
- Centres de secours les plus proches : à Pézenas, Clinique Pasteur : 04 67 90 41 42.
- Hôpital local : 04 67 35 40 40. et le Centre Hospitalier de Béziers : 04 67 35 70 35.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.

7.1p. Essais :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

7.3p. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

Procédure de départ : Au feu tricolore.

7.4p. Échauffement des pneumatiques :

Tous moyens de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8 P. PÉNALITÉS.

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS.

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général.
- 1 Classement général féminin.
- 1 Classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement particulier.
- 1 Classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement particulier.

Les classements provisoires seront affichés à 18 h au parc fermé d'arrivée,

le Dimanche 15 Mars 2009 et établis de la façon suivante :

- 1 Classement général.
- 1 Classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement particulier.
- 1 Classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement particulier.

ARTICLE 10P. PRIX.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH

1 ^{er}	300 €uros.
2 ^{ème}	250 €uros.
3 ^{ème}	210 €uros.
4 ^{ème}	140 €uros.

Groupe (si + de 2 partants)

1 ^{er}	120 €uros.
2 ^{ème}	70 €uros.

Classes

Partants :	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
De 1 à 2 partants	60 €uros.			
De 3 à 5 partants	130 €uros.	80 €uros.		
De 6 à 10 partants	150 €uros.	90 €uros.	60 €uros.	
11 partants et plus	160 €uros.	130 €uros.	90€uros.	60 €uros.

Classement féminin : 1^{ère} 90 €uros.

10.3p. Coupes.

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

Il sera distribué autant de coupes que de prix selon le modèle de répartition.

N.B les prix et les coupes au groupe, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables.

10.5p. Remise des prix et Coupes.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 15 Mars 2009 à 19 heures,
à la salle polyvalente de Neffiès.

Tous concurrent absent à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix.

10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents recevront par courrier le chèque correspondant à leur prix, ainsi que le classement de la course.